



COMMUNIQUE N°2021/ 40 /DGA/PS
À L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : Fin de la campagne d'inscription à la restauration scolaire 2021-2022

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly, Président de la Caisse des Écoles, informe les parents d'élèves qu'il est contraint de mettre un terme à la campagne d'inscription à la restauration scolaire 2021-2022 ouverte depuis le 03 mai 2021.

A partir 15 octobre 2021, aucune inscription ne sera acceptée pour la présente rentrée scolaire.

En effet, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles stipule que les plages horaires et le nombre de services doivent être adaptés pour limiter les flux, la densité d'occupation et permettre la limitation du brassage entre rationnaires.

Afin de fournir un service de qualité, et permettre aux élèves de déjeuner dans de bonnes conditions, les cantines scolaires, pour respecter toutes les prescriptions sanitaires, sont amenées à effectuer plusieurs services. Dans ces configurations, elles ne peuvent plus accepter de nouveaux rationnaires.

Par ailleurs, afin de limiter la circulation du virus et les déplacements des administrés, le règlement en ligne de la restauration scolaire est le mode de paiement à privilégier via le lien suivant :

<https://remire-montjoly.portail-familles.com/>



Pour de plus amples informations se référer au site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15074>

Rémire-Montjoly, le 05 octobre 2021
Le Président de la Caisse des Écoles,




Claude PLENET